

ORDRE DU JOUR

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CHARENTE

Assemblée générale du 17 avril 2020

L'ordre du jour arrêté par le Conseil d'Administration en date du 20 janvier 2020 sera le suivant :

- Déclaration d'ouverture du Président.
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2019.

Sont consultables sur notre site internet www.fdc16.com, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale 2019, le procès-verbal de Maître Eric FILHOL (huissier de justice), le rapport de notre Commissaire aux Comptes, Didier RAMMELAERE ainsi que la vidéo de l'intégralité de l'assemblée générale 2019.

- Ratification de la cooptation de Gérard MOINARD en tant qu'administrateur.
- Rapport du Président sur la gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport d'activités par les Présidents de Commissions.
- Rapport moral par le Président.
- Adoption des nouveaux statuts.
- Rapport financier par le Trésorier et l'Expert-Comptable.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes et des budgets prévisionnels.
- Vote des cotisations.

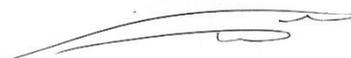
L'assemblée générale devra approuver les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019, le budget prévisionnel de l'exercice 2020-2021 et fixer le montant des cotisations, redevances et contributions de la campagne de chasse 2020-2021. A ce titre, l'ensemble des éléments vous seront transmis dans la seconde circulaire relative à l'assemblée générale 2020 début avril.

- Délibération sur les questions mises à l'ordre du jour.

L'assemblée générale sera également invitée à délibérer sur les questions soumises au vote par le Conseil d'Administration ou par les adhérents de la FDC16 dans les conditions suivantes prévues à l'article 11 des statuts : « Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance de l'assemblée générale, elle doit être présentée soit par le Conseil d'Administration, soit par au moins cinquante adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs pour la saison cynégétique en cours et adressée par écrit ou déposée contre récépissé au secrétariat de la Fédération vingt jours avant la date prévue pour cette séance » **c'est-à-dire avant le 28 mars 2020** (le cachet de la poste faisant foi).

- Réponses aux questions orales de la salle.
- Allocutions officielles.
- Remise des médailles et des décorations.
- Clôture de l'assemblée générale par le Président.

Le Président,



Bruno MEUNIER